

Johanna Lehr Quelle place pour la recherche sur la Shoah en France ?

L'historienne s'étonne qu'Emmanuel Macron, lors de son discours du 27 janvier, énonçant sa stratégie de lutte contre l'antisémitisme au travers d'un travail de mémoire sur la Shoah, ait omis de soutenir les chercheurs

Dans son discours du 27 janvier à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le président de la République a souligné la situation délicate de la France, désormais confrontée à la fin de l'ère des témoins. Résolue à honorer la promesse faite aux survivants de faire vivre la mémoire des victimes de la Shoah, elle doit, au même moment, faire face sur son sol à un regain d'antisémitisme auquel des réponses adéquates doivent être apportées. Le phénomène n'est pas circonscrit au territoire national : la Commission européenne a mis en place, en octobre 2021, une stratégie de lutte commune aux États membres contre l'antisémitisme et pour la promotion de la vie juive, aujourd'hui soutenue par la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Il est, dès lors, intéressant de se pencher sur les moyens d'action prévus respectivement

au niveau européen et au niveau national dans cette lutte. Le président Macron les a résumés dans son discours : engagement de l'État après des acteurs associatifs, culturels et mémoriels ; soutien aux projets éducatifs ; augmentation du financement des institutions mémorielles en France. De son côté, l'Europe a prévu, pour les neuf prochaines années, un plan en trois axes qui, à côté de la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme et le soutien à la vie juive, entend renforcer les liens entre pôles de recherche sur la Shoah, et promeut, au sein d'une structure dédiée, le développement d'études sur les formes de l'antisémitisme ayant mené à la Shoah.

Si le président Macron a pris soin de préciser que la France participe à la mise en œuvre du programme européen, il n'a toutefois pas jugé nécessaire de conférer une quelconque place à la recherche dans son programme d'action national.

Cette décision suscite des interrogations. Les récentes tentatives de falsification de l'histoire évoquées dans le discours présidentiel n'ont-elles pas rappelé, à ceux qui pouvaient l'avoir oubliée, l'importance du travail historique fondé sur l'étude rigoureuse des archives ? Le chef de l'État estimerait-il que nous en savons désormais assez sur ce passé ? L'hommage aux historiens défricheurs – Isaac Schmeersohn, Joseph Billig, Léon Pollakov au sein du regretté Centre de documentation juive contemporaine, mais aussi Serge Klarsfeld ou

Robert Paxton, pour ne citer qu'eux – à qui nous devons les études pionnières sur la persécution des Juifs en France ne saurait s'accorder d'un tel parti pris.

Fonds d'archives encore intacts

Des études fondamentales ont été produites durant les trente dernières années, mais il existe des fonds d'archives encore intacts et des sujets en friche. L'émoi causé par la reprise d'arguments fallacieux tirés du passé a précisément mis au jour un déficit de savoir, et pas uniquement de mémoire, dans la société française.

Or les récentes études historiques s'attachent à analyser des aspects importants de la persécution qui restaient peu documentés, et dont la diffusion pourrait aujourd'hui contribuer à éclairer un débat public en mal de données. Elles convergent vers un point névralgique : définir toujours plus précisément les contours de la politique d'antisémitisme d'État propre au régime de Vichy et ses effets. Une des spécificités de ces études est de montrer notamment comment, hors du temps condensé de la rafle, la persécution « ordinaire » des Juifs a pu s'appuyer tout au long de l'Occupation sur les structures pérennes de l'État et

sur des agents agissant alternativement au nom d'une politique antijuive française ou allemande pour arrêter, mais aussi interner les Juifs. Cela apporte, tout comme l'analyse des décisions politiques relatives aux rafles et aux déportations, un démenti aux arguments fallacieux visant à réhabiliter Vichy.

Par ailleurs, en s'attachant à reconstituer les trajectoires des victimes en amont de leur déportation, quelques-uns de ces travaux abordent le rôle d'institutions jusqu'ici peu associées à la persécution – à l'instar des tribunaux –, alors même qu'elles étaient chargées d'appliquer au quotidien la politique antijuive française. À l'heure où la tentation d'instrumentaliser l'histoire se fait jour, l'absence de soutien à la recherche sur la Shoah en France paraît difficilement compréhensible. ■

Johanna Lehr, historienne, a écrit « De la Santé vers Drancy. Trajectoires de persécution des contrevenants au statut des Juifs en France (1941-1944) » (Les Annales, 2021)

L'ÉMOI CAUSÉ PAR LA REPRISÉ D'ARGUMENTS FALLACIEUX TIRÉS DU PASSÉ A PRÉCISÉMENT MIS AU JOUR UN DÉFICIT DE SAVOIR

Marc André Le fort Montluc, catalyseur de mémoires

Pour l'historien, la polémique autour de l'ouverture du Mémorial de Montluc, dans le Rhône, aux périodes de l'épuration et de la guerre d'Algérie montre les dangers du « militantisme mémoriel »

Le 27 janvier, Geneviève Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, se rendait à Montluc (Rhône), pour annoncer un plan de réhabilitation de cette ancienne prison transformée, en 2010, en haut lieu de la mémoire nationale. Outre la présentation des travaux de restauration des bâtiments, il était question de refonder l'exposition permanente, vieille de plus de dix ans, en dépassant la « période allemande » pour évoquer d'autres pages de son histoire, dont Vichy, l'épuration et la guerre d'Algérie.

Du côté des associations mémorielles, c'est l'indignation : « Vichy et l'Algérie ne doivent pas rentrer à Montluc, c'est incompatible avec notre pensée », assure le délégué régional des Fils et Filles de déportés Juifs de France. Du côté de leurs soutiens politiques, cela suscite « une vive polémique », le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, dénonçant un « grand

méti-méto de la mémoire ». Il semblerait que ces porteurs de mémoires véhiculent un héritage tronqué, propice à la controverse. Certes, la prison de Montluc est traversée par des communautés d'expériences distinctes : être enfermé dans son Vichy n'est pas la même chose qu'être détenu par la Gestapo ; être détenu comme otage, résistant ou juif n'a pas la même signification ; un prisonnier de la seconde guerre mondiale n'est pas un prisonnier de la guerre d'Algérie. Personne ne le nie. Toutefois, de Montluc sont nées, dès sa libération, le 24 août 1944, des communautés mémorielles qui dépassaient à l'époque les clivages temporels, nationaux, religieux et politiques, pour faire des commémorations un outil de lutte contre toutes les formes de répressions.

En refusant l'entrée de la période algérienne – car là est l'obstacle – dans le Mémorial, les acteurs de la mémoire actuelle affirment, dans leurs déclarations, tenir une promesse faite « à leurs

camarades morts dans cette prison ». S'il y eut une promesse, ce n'est pas celle-ci. Qu'on en juge par ces quelques exemples de solidarité nouée autour du site après 1945 observés dans les archives.

Lorsque 19 pacifistes sont conduits à Montluc pour avoir protesté contre la guerre d'Indochine (l'un d'eux ayant déjà été enfermé au même endroit sous Vichy), une délégation d'anciens déportés dénonce, auprès des autorités militaires, le retour de l'arbitraire. Quand un opposant à la guerre d'Algérie passe un an entre ces murs à côté d'un ancien milicien et de criminels de guerre, Virgile Barel, député communiste des Alpes-Maritimes, lui écrit pour rappeler la justesse de son combat, alors qu'« Il y a, quelque part dans le fort, les ossements de mon gars, Max Barel, torturé et tué en juillet 1944 par la

Gestapo et Vichy » (La République, 10 juillet 1957). Enfermé pour avoir rendu publiques des directives de l'armée en Algérie, un appelé reçoit une lettre de soutien d'un « ancien de Montluc ».

« Comme sous la Gestapo »

Lorsque des rafles conduisent des milliers d'Algériens au fort Montluc, d'anciens résistants communistes parlent d'une « atmosphère de pogrom racial » et d'une répression « comme sous la Gestapo ». Dès que des cas de tortures sortent de l'antichambre de la prison qu'était le commissariat central de Vauban, nombreux sont ceux qui s'opposent à cette pratique d'un autre temps. Juste après la dernière exécution capitale d'un militant du FLN, le président de la section parisienne de l'Association des rescapés de Montluc, Roger Maria, la dénonce publiquement. Et Charlotte Delbo, revenue d'Auschwitz, se demande finalement : « Combien sont montés à l'échafaud, dans la cour de la Santé, dans la cour de Montluc, combien de Français durant les années 1940, combien d'Algériens depuis 1954 ? » (Les Belles Lettres, 1961). C'est parce qu'ils constataient une féroce répression judiciaire, militaire et policière que les rescapés de Montluc, à l'époque, se mobilisaient.

Bien loin de la conception étriquée du lieu de mémoire conçu

comme un espace où l'arrivée d'une victime en délogerait une autre, tous ces liens noués entre les victimes de Vichy, de la Gestapo et du colonialisme entre 1944 et 1962 démontrent que Montluc a aussi été un puissant catalyseur de mémoires. Les dangers du militantisme mémoriel avaient été dénoncés dès 1944 par André Frossard, ancien interné de cette « maison des otages » : « Ils sont presque tous morts, les bons compagnons. Dieu me garde de parler en leur nom ! Je n'en ai pas reçu le mandat, ni personne. Il y a une certaine manière de le faire qui relève de la captation d'héritage. Le message de ceux qui ne sont plus est plus haut que nos pensées... La mémoire des morts n'a pas à couvrir le risque de ses humaines incertitudes. Elle n'a pas à supporter les défaillances des vivants » (La Matson des otages, Fayard, 1960). Dénoncer l'enfermement politique, la torture, les rafles et les exécutions permettait, à partir de Montluc, non seulement de dénoncer la répression du présent, mais aussi de rappeler les violences du passé.

S'il est un point sur lequel on sera d'accord avec les discussions autour de la réhabilitation du site, c'est l'importance de la gratuité de son accès. Car Montluc est avant tout un cimetière où les ombres du passé cohabitent. Et si certains estiment que « ce lieu doit délivrer

une vision historique et civique claire », ils peuvent être rassurés : les collégiens et lycéens dont les aïeux ont connu Vichy, le nazisme, les guerres d'Indochine ou d'Algérie, auront tout à gagner à apprendre ce que des prisonniers ont enduré du fait de leur combat pour la liberté et contre divers systèmes d'oppression, ou, comme les enfants d'Izieu, du simple fait qu'ils étaient Juifs. Ils auront aussi tout à gagner à comprendre comment, à travers le temps, certains ont choisi la solidarité et non l'exclusion.

L'histoire est un précieux remède aux concurrences de mémoires, et ce n'est pas Marc Bloch qui contredirait cela : avant d'être arrêté par les nazis, enfermé à Montluc et fusillé, il écrivait son testament intellectuel. Le titre, Apologie pour l'histoire, devrait servir de guide à toute réflexion préalable sur Montluc. ■

Marc André est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Rouen-Normandie. Il publiera, en septembre, « Montluc d'une guerre à l'autre. Expériences carcérales et transmissions mémorielles » (ENS éditions)

NOTRE NOUVEAU HORS-SÉRIE

Droits LGBTIQ, nouveaux féminismes, fluidité... Les débats dans la presse étrangère

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Courrier international

